

## Communiqué de la 43<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant/Maseru, Lesotho 15-25 avril 2024

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) a clôturé sa 43<sup>ème</sup> Session Ordinaire qui s'est tenue à Maseru au Lesotho, du 15 au 25 avril 2024.
2. Ont participé à la session : des Représentants des enfants, des Représentants des États Membres, des Représentants de la Commission de l'Union Africaine et des Organes de l'UA, des Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), des Représentants des Agences des Nations Unies et des Représentants des Organisations de la Société Civile (OSC).
3. La cérémonie d'ouverture de la session a été marquée par les allocutions suivantes :
  - Les Représentants des enfants : **Monsieur Ntai Pheko**, représentant les enfants du Royaume du Lesotho et **Monsieur Shemezimana Dandy Miguel**, Représentant les Enfants d'Afrique ;
  - La Représentante du forum des OSC, **Madame Felistus Motimedi-Gazangeni**, Directrice régionale du Réseau des droits de l'enfant pour l'Afrique australe ;
  - Le Représentant du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), le **Commissaire Boniface Massah**, de la Commission des Droits de l'Homme du Malawi, au nom du Directeur exécutif du RINADH ;
  - **Son Excellence Mohammed Belhocine**, Commissaire à l'Education, à la Science, à la Technologie et à l'Innovation, représenté par **Madame Sophia Ndemutla Ashipala**, Cheffe de la Division de l'Education de la Commission de l'Union Africaine ;
  - **Docteur Najat Maalla M'jid**, Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants ;
  - **Son Excellence l'Ambassadrice Minata Samate Cessouma**, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, représentée par **Monsieur Sabelo Mbokazi**, Chef de la Division du Travail, de l'Emploi et de la Migration de la Commission de l'Union Africaine ;
  - Le Coordinateur résident des Nations Unies au Lesotho, représenté par **Monsieur Deepak Bhaskaran**, Représentant de l'Unicef-Lesotho ;
  - Le Président du Comité et de l'Architecture Africaine de Gouvernance, **Honorable Wilson De Almeida Adao**.

4. La session a été officiellement ouverte par **Sa Majesté la Reine Masenate Mohato Seeiso**, Reine du Royaume du Lesotho.
5. Au cours de sa 43<sup>ème</sup> Session Ordinaire, le Comité a mené diverses activités et adopté des décisions comme indiqué ci-dessous :
6. Le Comité, avec l'assistance du Bureau du Conseiller juridique, a procédé à la prestation de serment de son membre nouvellement réélu, **Honorable Hermine Kembo Takam Gatsing**, pour un mandat de 5 ans.
7. Le Comité a tenu des tables rondes sur l'éducation en tant que thème de l'UA et de la Journée de l'enfant africain 2024 ; sur les enfants en mouvement et sur les enfants touchés par les conflits armés.
8. Le Comité a discuté avec les Représentants des États Membres qui n'ont pas à ce jour ratifié la Charte, à savoir la République arabe sahraouie démocratique, la Somalie et le Sud-Soudan sur des progrès réalisés et les défis à relever en vue de la ratification de la Charte. Les trois pays ont exprimé leur engagement à accélérer la ratification de la Charte ainsi que le dépôt de l'instrument de ratification.
9. Le Comité a tenu une Journée de Discussion Générale sur les solutions aux défis des enfants atteints d'albinisme le 17 avril 2024 et a ensuite adopté une déclaration finale qui est disponible [ici](#).
10. Une présentation a été faite sur l'état de la mise en œuvre de l'Observation Générale du Comité sur l'article 30 concernant les enfants dont les parents sont incarcérés, qui a mis en évidence les meilleures pratiques, les défis persistants, et a proposé des recommandations pour une meilleure mise en œuvre.
11. Le Comité a examiné les rapports des États membres suivants :
  - Le Premier rapport périodique de la République du Malawi ;
  - Le premier rapport périodique de la République du Mozambique ;
  - Le troisième à huitième rapports périodiques combinés de la République du Niger ;
  - Le troisième rapport périodique de la République du Rwanda ;
  - Le Premier rapport périodique de la République du Zimbabwe.
12. Le Comité a examiné le rapport complémentaire des OSC sur le premier rapport périodique de la République de Zambie.
13. Le Comité a décidé d'examiner le premier rapport périodique de la République de Namibie lors de la 44<sup>ème</sup> Session Ordinaire sans examiner le rapport complémentaire de l'OSC en raison du retard dans la soumission de ce dernier.
14. Le Comité a tenu des auditions sur:

- i. La Communication N° : 0020/Com/002/2022 soumise par les Avocats Associés pour les Droits de l'Homme en Afrique (au nom des enfants des Témoins de Jéhovah) contre l'Etat d'Erythrée et qui a décidé d'entreprendre une enquête sur place pour approfondir l'examen de la question.
- ii. La Communication N°: 0023/Com/005/2022 de l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique (IDHDA) et le Centre pour les droits de l'homme/Université de Pretoria (Au nom des enfants du Nigeria) contre la République fédérale du Nigeria et qui a décidé de poursuivre l'enquête et de recueillir des preuves supplémentaires sur les allégations.

15. Le Comité a examiné les questions de communication suivantes et s'est prononcé sur la démarche à suivre :

- i. Sur la demande de l'Etat défendeur pour le réexamen de la décision de recevabilité de la Communication N° : 0017/Com/001/2021 soumise par Child Rights and Réhabilitation Network, l'Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique (au nom des enfants victimes d'accusations de sorcellerie au Nigeria) contre la République fédérale du Nigeria ;
- ii. Sur la recevabilité de la communication n° 0024/Com/001/2023-IDHDA contre la République du Botswana ;
- iii. Sur le règlement à l'amiable de la communication n° : 0021/Com/003/2022 présentée par People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi ; et
- iv. Sur le règlement à l'amiable de la Communication N° : 0022/Com/004/2022 présentée par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique contre la République du Burundi.

16. Le Comité a adopté les activités planifiées par ses groupes de travail et leurs documents respectifs comme suit :

a. *Pour le groupe de travail sur les droits de l'enfant et le changement climatique, le comité a adopté :*

- La résolution pour l'extension du mandat du groupe de travail du CAEDBE sur les droits de l'enfant et le changement climatique.
- La campagne du groupe de travail en tant que campagne du Comité menée par le groupe de travail. Titre de la campagne "1.1TooHigh ! Approche de l'action climatique basée sur les droits de l'enfant en Afrique" Slogan de la campagne / Hashtag #1.1toohigh #1point1TooHigh
- - La proposition d'élaborer des lignes directrices sur l'action climatique basée sur les droits de l'enfant

b. *Pour le groupe de travail sur les droits de l'enfant et les entreprises, le Comité a adopté :*

- Les lignes directrices pour l'élaboration de notes d'orientation par le Comité ;
  - La Résolution sur la réglementation du secteur commercial informel pour assurer une meilleure protection des droits de l'enfant ;
  - La Résolution sur l'intégration d'une approche basée sur les droits de l'enfant dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
  - La proposition d'élaborer une note d'orientation sur l'accès aux voies de recours pour les victimes de violations des droits de l'enfant par les entreprises en 2024 et une note d'orientation sur la diligence raisonnable, les systèmes de suivi et les évaluations continues de l'impact des entreprises sur les droits de l'enfant en 2025.
- c. Pour le groupe de travail sur les droits des enfants handicapés, le Comité a décidé de :
- L'élaboration d'un document de synthèse sur l'éducation des enfants handicapés ;
  - L'élaboration d'une stratégie de diffusion pour le groupe de travail.
- d. Pour le groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions, le Comité a décidé :
- D'inclure des experts externes dans le groupe de travail.
17. Le comité a examiné et s'est prononcé sur les demandes de statut d'observateur présentées par les institutions suivantes :
- AfriChild Center
  - African Early Childhood Network
  - Lumos foundation
18. Le Comité a adopté les documents suivants tels qu'amendés :
- La politique de sauvegarde de l'enfance de l'Union africaine ;
  - Le protocole d'accord avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
  - La révision de ses lignes directrices pour l'octroi du statut d'affilié aux INDH en Afrique.
19. Le Comité a en outre décidé de soumettre la politique de sauvegarde de l'enfance au Comité Technique Spécialisé (CTS) sur le développement social, puis au CTS sur la justice et les affaires juridiques, pour examen et adoption par les organes politiques de l'UA.
20. Le Comité a décidé de réviser son règlement intérieur avec l'aide du bureau du conseiller juridique afin de fournir des orientations, entre autres, sur la rotation de la présidence en fonction du sexe et de la représentation régionale, ainsi que sur les dates de ses sessions ordinaires.

21. Rappelant sa décision de se concentrer sur quatre domaines prioritaires pour les deux années à venir, à savoir les enfants sans protection parentale, les mutilations génitales féminines (MGF), les enfants dont la mère ou la personne qui s'en occupe est emprisonnée et les enfants en situation de conflit. Le Comité a en outre décidé d'inclure les questions du mariage des enfants avec les MGF et de documenter les meilleures pratiques dans les domaines prioritaires, en fonction des fonds disponibles.
22. Après avoir examiné les demandes des partenaires pendant la session, le Comité a décidé que les activités proposées dans les domaines des conflits, de l'éducation et des pratiques néfastes pouvaient être entreprises en consultation avec les rapporteurs thématiques respectifs, à condition que les partenaires demandeurs mettent des fonds à disposition.
23. Le Comité a décidé de renforcer les mandats de ses rapporteurs thématiques en allouant des fonds et en mobilisant des ressources auprès des partenaires.
24. Le Comité a décidé de renforcer son engagement auprès des Communautés Economiques Régionales et a chargé trois de ses membres, à savoir **Honorable Anne Musiwa, Honorable Ghislain Roch Etsan et Honorable Sabrina Gahar**, d'identifier les domaines d'engagement.
25. Le Comité a décidé de tenir sa 44<sup>ème</sup> Session Ordinaire du 2 au 12 octobre 2024 et de tenir les réunions de ses groupes de travail du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Fait à Maseru au Royaume du Lesotho, le 25 avril 2024, lors de la 43<sup>ème</sup>  
Session Ordinaire**